

# champ libre

N° 54 - mars 2015



Chers amis,  
 Depuis ce début d'année 2015, les animaux sont enfin reconnus comme des « êtres vivants doués de sensibilité » dans le Code civil. Bien que

cette décision de l'Assemblée nationale n'ait aucun impact sur les conditions de vie déplorables des millions d'animaux élevés industriellement, le symbole se révèle néanmoins très fort.

Bien entendu, la PMAF continue de se mobiliser pour faire avancer la cause des animaux de ferme. De grands projets nous attendent en 2015, ainsi que pour les années à venir. Pour accompagner le prochain lancement de notre nouvel acronyme Welfarm, notre équipe a engagé une grande réflexion stratégique, afin de projeter nos actions dans les années à venir. Certains d'entre vous ont d'ailleurs été consultés et vous avez été nombreux à avoir pris le temps de répondre à notre questionnaire. Votre importante participation me touche considérablement et témoigne d'un grand engagement pour la cause animale et pour le combat de la PMAF. Je vous en remercie infiniment.

Notre ferme, La Hardonnerie, a quant à elle beaucoup changé grâce à votre générosité, à la mobilisation de nos nombreux bénévoles, ainsi qu'à celle de notre équipe qui œuvre au quotidien pour offrir aux animaux les meilleures conditions de vie possibles. Cet été, La Hardonnerie ouvrira ses portes au grand public et les visiteurs pourront rencontrer nos rescapés à poils et à plumes. Ils s'informeront ainsi sur les conditions d'élevage des animaux de ferme et seront sensibilisés au bien-être animal.

C'est grâce à votre fidèle soutien que nous avons pu mener et que nous pourrons poursuivre notre combat pour les animaux de ferme. Encore merci infiniment de votre engagement à nos côtés.

*G. Zuccolo*

Ghislain Zuccolo  
 Directeur général

**PMAF**



Protection mondiale  
 des animaux de ferme



## POULES PONDEUSES

### SHIEVER DIT NON AUX CAGES

**Mercredi 25 février, la superhéroïne à plumes de la PMAF Wonderpoule s'est rendue dans un supermarché Bi1 à Saulieu (21) pour féliciter le groupe Schiever de son engagement pour le bien-être des poules pondeuses.**

Il s'agit d'une grande première en France. Depuis le 3 novembre 2014, Schiever est la première chaîne de distribution qui ne vend plus des œufs de poules élevées en cages dans ses magasins (Atac, Maximarché et Bi1). Accompagnée de l'équipe de la PMAF, la célèbre mascotte Wonderpoule a, pour l'occasion, remis aux responsables du groupe le diplôme de « Bienfaiteur de la cause animale », l'enseigne étant le premier distributeur français à prendre une telle position vis-à-vis des œufs de batterie.

Wonderpoule a également profité du déplacement pour sensibiliser les clients du magasin aux conditions d'élevage des poules pondeuses. Pour Olivier Rudez, chargé de campagnes à la PMAF, « beaucoup de personnes ne connaissent pas les codes 0, 1, 2 et 3 inscrits sur les coquilles des œufs et nous ont témoigné leur besoin d'être mieux informés. La bonne nouvelle pour eux, c'est qu'ils ne trouveront pas d'œufs présentant le code 3 dans ce magasin ! »

La PMAF espère que cette décision de Schiever sera suivie d'autres chaînes françaises de supermarchés et hypermarchés. En Europe, de nombreuses chaînes de distribution ont cessé de vendre des œufs de batterie. C'est le cas notamment de la plupart des enseignes en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche et en Italie. Pour Ghislain Zuccolo, directeur général de la PMAF, « la question du bien-être animal commence à intéresser de plus en plus la grande distribution car leurs clients, les consommateurs, sont de plus en plus soucieux de l'origine des produits qu'ils achètent. Le travail que la PMAF réalise auprès des distributeurs, ainsi que les actions de sensibilisation du grand public aux conditions d'élevage des animaux de ferme, commencent donc à véritablement porter leurs fruits. »

Plus d'infos sur les œufs : [www.oeufs.org](http://www.oeufs.org).

#### Comment lire les codes sur les œufs ?

Code sur l'œuf	Mention sur la boîte
0	Œufs de poules élevées en plein air (agriculture biologique)
1	Œufs de poules élevées en plein air
2	Œufs de poules élevées au sol
3	Œufs de poules élevées en cage



## ■ POULES PONDEUSES

## Une enquête inédite sur l'épointage des poules pondeuses

*Depuis cet automne, l'équipe de la PMAF mène une enquête dans le milieu avicole sur la problématique de l'épointage afin d'identifier les solutions qui permettraient de mettre fin à cette pratique en France.*

La PMAF est allée à la rencontre des professionnels de l'élevage de poules pondeuses – éleveurs, techniciens d'élevage, sélectionneurs, couvoirs – afin de mieux comprendre les freins à l'arrêt de l'épointage, pratique systématique quels que soient les systèmes d'élevages. Les poules sont épointées pour limiter les blessures occasionnées par les coups de becs qu'elles se donnent entre elles, comportement dit de picage. Aujourd'hui, les facteurs à l'origine du picage (conditions d'élevage, alimentation, génotype...) sont identifiés et de nombreux professionnels du milieu avicole sont conscients que l'épointage n'est pas justifié si tous ces facteurs sont maîtrisés. Cependant, les éleveurs qui souhaitent s'affranchir de cette pratique se disent confrontés au problème de l'approvisionnement. En effet, les grands couvoirs français épointent tous les poussins. Par ailleurs, la plupart des éleveurs consultés soulignent la peur du changement. Pour Laura Warin, étudiante en école d'ingénieur agronome à AgroParisTech et stagiaire à la PMAF « *cette intervention rassure les éleveurs. Ils préfèrent élever des poules épointées que de prendre le risque d'être confrontés à des problèmes de picage.* »

*Pour ces éleveurs suisses, l'interdiction d'épointage ne pose aucun problème.*



Les enquêteurs de la PMAF se sont aussi rendus en Suisse pour visiter des élevages de poules pondeuses en production biologique, dans lesquels l'épointage est interdit. Pour

les éleveurs rencontrés, cette interdiction ne pose aucun problème. Si l'on ne constate pas de différences majeures avec les conditions d'élevage des poules biologiques en France, certains aménagements améliorent toutefois les conditions de vie des poules et participent ainsi à la prévention du picage : cloisonnement de l'espace intérieur, jardins d'hiver, grands bacs pour les bains de poussière...

La PMAF souhaite réaliser une brochure synthétisant les résultats de cette enquête pour encourager les éleveurs à élever des poules non épointées.

### La pratique de l'épointage en France

L'épointage consiste à raccourcir le bec des poules pondeuses pour en éliminer l'extrémité pointue. Longtemps pratiqué à l'aide d'une lame chauffante, l'épointage est aujourd'hui réalisé majoritairement avec un dispositif à infra-rouge. Les rayons infra-rouge altèrent la pointe du bec, qui tombe 2 à 3 semaines après le traitement. Cette intervention est pratiquée au sein des couvoirs, le plus souvent dans les 24 heures suivant l'éclosion des poussins. La PMAF dénonce cette pratique qui altère l'intégrité physique des poules, peut occasionner des douleurs et modifie certains usages du bec (sélection et préhension des aliments, toilette).



## Épointage : où en est la réglementation en Europe ?

D'après la réglementation européenne<sup>1</sup>: « [...], toute mutilation est interdite. Toutefois, les états membres peuvent, en vue de prévenir le piquage de plumes et le cannibalisme, autoriser l'épointage du bec pour autant que cette opération soit pratiquée par un personnel qualifié sur les poussins de moins de dix jours destinés à la ponte ». Chaque pays européen doit appliquer cette réglementation, mais est libre de la rendre plus restrictive.

La Suède et la Finlande ont déjà interdit l'épointage. Les Pays-Bas ont décidé de mettre fin à cette pratique en 2018 et deux Länder allemands en feront de même dès 2016. Certains labels peuvent être plus exigeants que la directive européenne ; par exemple au Danemark, le label biologique proscrit l'épointage des poules. Enfin, les filières peuvent elles-mêmes décider de s'affranchir de cette pratique. Ainsi, l'épointage a été progressivement abandonné en Autriche, bien qu'il n'y soit pas officiellement interdit.

Ces initiatives européennes ne laissent pas les acteurs de la filière française indifférents. Des études et réflexions sont en effet menées afin de trouver des solutions techniques pour se passer de l'épointage. ●

<sup>1</sup> Directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999

## ■ PORCS

## Le porc sur paille au cœur de la station expérimentale porcine de Crécom

Le 16 Décembre dernier, la PMAF a participé à une journée de visite et d'informations organisée à la station expérimentale porcine de Crécom (22), sur la thématique du porc sur paille.

À l'occasion de cette journée portes-ouvertes, les chercheurs de la station ont pu présenter les résultats des travaux menés ces dernières années dans un élevage porcin sur paille. La cinquantaine de participants présents a pu également assister à une visite guidée de l'élevage, commentée par les chercheurs et responsables du site.

Située à Saint-Nicolas-du-Pélem dans les Côtes d'Armor, la station expérimentale de Crécom est un élevage porcin géré par la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Sa particularité tient au mode d'élevage des animaux : la moitié des animaux vivent sur litière de paille. Pour Cécile Vuillermet, ingénieure agronome et chargée d'étude bien-être animal à la PMAF, « ce mode d'élevage est fortement préconisé par la PMAF du fait de son adéquation avec une prise en compte élevée du bien-être animal ».



Cette station expérimentale permet aux chercheurs et techniciens de la Chambre d'agriculture du département d'effectuer des relevés réguliers tant sur les plans techniques qu'économiques ou environnementaux. Les résultats scientifiques issus des recherches de cette station expérimentale sont essentiels pour la PMAF, qui pourra ainsi appuyer ses argumentaires en faveur du développement de l'élevage porcin sur litière. Sa brochure destinée à faire la promotion de ce mode d'élevage sera bientôt diffusée auprès des éleveurs et futurs éleveurs.

Plus d'informations sur les différents modes d'élevage du porc en France : [www.paillassonlecochon.com](http://www.paillassonlecochon.com) ●

## La castration des porcelets sans anesthésie bientôt interdite en Allemagne

Des amendements récents de la loi allemande sur la protection animale entraînent une modification majeure pour les éleveurs de porcs à partir de 2019.

À compter de cette date, les éleveurs porcins allemands ne pourront plus pratiquer la castration de leurs porcelets sans anesthésie. L'Allemagne devient ainsi le premier pays de l'Union européenne à prendre un tel engagement. Cécile Vuillermet, ingénieure agronome et chargée d'études bien-être animal à la PMAF, salue cette décision : « en légiférant sur cette question difficile, nos voisins allemands ont arrêté une position remarquable, qui ne laisse plus de doute quant à leur implication en tant qu'acteurs du bien-être animal. Nous espérons désormais que cette initiative créera des émules en France et dans les autres états membres de l'Union européenne. »

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture allemand avait également renouvelé son intention de développer des alternatives à la castration chirurgicale des porcelets en décembre dernier, lors de la signature d'une déclaration sur le bien-être animal commune à l'Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark. La PMAF encourage vivement le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt français à soutenir cette déclaration et à engager des actions en faveur d'une meilleure prise en compte du bien-être des animaux à tous les stades de leur vie. ●

### Castration des porcelets : où en est la France ?

En France, aucune disposition législative n'existe quant à l'utilisation d'anesthésiques lors de la castration des porcelets. Toutefois, depuis 2012, les acteurs français signataires de la *Déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs*<sup>1</sup> se sont engagés à prendre partiellement en compte la douleur des animaux avec l'utilisation d'analgésiques.

La PMAF encourage donc régulièrement les acteurs de la filière porcine et de la distribution à prendre des engagements en faveur du développement d'alternatives à la castration chirurgicale des porcs. D'ores et déjà, la Cooperl, qui abat 5 millions de porcs par an en Bretagne, a cessé la castration de la grande majorité de ses porcelets mâles. L'association appelle également les consommateurs à signer la pétition contre la castration des porcelets, disponible sur le site Internet [www.pmaf.org](http://www.pmaf.org).

1 « Déclaration de Bruxelles », disponible sur : [alternativepig.eu/partnership/declaration](http://alternativepig.eu/partnership/declaration)



## ■ FERME LA HARDONNERIE Service civique : une volontaire en mission à La Hardonnerie

*Outre les bénévoles, la ferme de la PMAF, La Hardonnerie, accueille également des volontaires de service civique<sup>1</sup>. Éléonore Giraud s'est lancée dans l'aventure à l'automne dernier pour une durée de six mois, avec pour mission d'accompagner le développement de la fonction éducative de la ferme.*

**V**olontaire pleine d'entrain, Éléonore est une fervente défenseuse des animaux. C'est donc tout naturellement qu'elle a choisi La Hardonnerie pour réaliser sa mission de service civique. Récemment diplômée d'architecture, elle a pour projet de monter une ferme d'animation à l'issue de cette expérience. Ses compétences et ses nombreuses idées sont fortement appréciées par l'équipe de la ferme, qui lui a confié l'agencement de l'espace « accueil et exposition » de La Hardonnerie.



Grâce aux croquis, mises en situation et nombreux échanges, Éléonore permet à chaque membre de l'équipe d'affiner l'aménagement de ce nouvel espace, qui sera bientôt réalisé dans le cadre d'un chantier participatif avec des matériaux de récupération. À travers ce

projet, Éléonore souhaite ainsi impliquer les habitants des environs de la ferme et les sensibiliser aussi bien au bien-être animal qu'au recyclage et à l'écoconstruction.

Par ailleurs, Éléonore participe aux activités régulières de la ferme : accueil de groupes en visite, soins aux animaux, stands grand public, animations pédagogiques et chantiers participatifs... Cette mission, très riche et variée, lui permet de découvrir de nombreux aspects de la mission éducative de la PMAF.

Vous souhaitez réaliser une mission de service civique<sup>1</sup> à la PMAF ? Contactez-nous au 03 87 36 46 05 ou par mail à [courrier@pmaf.org](mailto:courrier@pmaf.org).

<sup>1</sup> Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Plus d'infos : <http://www.service-civique.gouv.fr>

## Un nouveau logement pour nos oies et canards

*Fin janvier, le groupe de 17 palmipèdes de La Hardonnerie a intégré son nouvel enclos intérieur, bien plus vaste que le précédent et disposant d'une piscine intérieure !*

**G**âce à la mobilisation de nombreux bénévoles pendant les chantiers participatifs en 2014, grâce au savoir-faire de Sébastien Sendre, chargé des chantiers et aménagements à La Hardonnerie et grâce aux dons des nombreuses personnes qui nous soutiennent, un nouvel espace pour les oies et canards a vu le jour cet hiver.

Les oies et canards nécessitaient davantage d'espace pour cohabiter sans agressivité, c'est désormais chose faite et les tensions se sont apaisées dans le groupe. Cet enclos vaste de 30 m<sup>2</sup> dispose d'un bassin d'hiver. Ce dernier a été spécifiquement pensé pour permettre à nos oies et canards de pouvoir se baigner. En effet, la baignade est un comportement essentiel au bien-être de ces animaux, même lors des périodes où ils n'ont pas accès à l'extérieur et à l'étang (l'hiver principalement).

Par ailleurs, le soigneur animalier n'a pas été oublié dans l'aménagement de ces infrastructures puisqu'un espace contigu à la nouvelle maison des oies lui est à présent dédié. Il lui permet ainsi de stocker l'alimentation et la litière des animaux à proximité de l'enclos, mais aussi de pouvoir isoler un animal au cas où l'un d'entre eux aurait besoin de soins particuliers.

Ce nouvel espace intérieur sera bientôt relié à un enclos extérieur végétalisé, pourvu d'un plan d'eau spécialement conçu pour nos oiseaux palmés. Quelques coups de pelles sont encore nécessaires avant de leur ouvrir les portes de cette pâture. Face à cet enclos intérieur sera aménagé un espace d'exposition, qui permettra notamment de sensibiliser nos visiteurs sur les souffrances endurées par les oies et canards gavés pour la production de foie gras.

Vous souhaitez nous rejoindre et participer aux chantiers bénévoles ? Prochain rendez-vous au mois d'avril ! Pour vous inscrire, contactez Lia Plançon : [lia@pmaf.org](mailto:lia@pmaf.org) ●



### Merci à eux

La PMAF tient à exprimer sa plus profonde reconnaissance à Mme Marie-Christine Rocourt et M. Philippe Cervellin, qui nous ont quittés en 2014. Ces personnes avaient, avant leur disparition, exprimé le souhait qu'une partie ou l'ensemble de leurs biens soient transmis à la PMAF en rédigeant un testament ou en contractant une assurance-vie au bénéfice de l'association. Leur geste généreux nous permettra de développer de nouvelles actions en faveur des animaux et de poursuivre les aménagements de la ferme de la PMAF, La Hardonnerie. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux proches des défunts. La PMAF, dont la mission est reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs exonérés de droits de succession ainsi que des donations ou assurances-vie. Nous remercions du fond du cœur nos membres et donateurs qui comme eux, font le choix de soutenir la PMAF à titre posthume.

### champ libre - N°54

**Editeur** : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) - Association régie par les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05

Fax : 03 87 36 47 82 Courriel : [courrier@pmaf.org](mailto:courrier@pmaf.org)

**Représentant légal** : Charles Notin - **Directeur de la publication** : Ghislain Zuccolo - **Responsable de la rédaction** : Caroline Vogt Fechtig  
**Imprimeur** : BCR « les capucins » 32200 Gimont - Tél. : 05 62 67 11 08 - **PAO** : PMAF - **Dépôt légal** : mars 2015 - **ISSN** : 1562-6202



Ce numéro a été édité à 21 000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé. *Champ Libre* est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source. Crédits photos et illustrations : PMAF sauf mention contraire.